

# Je voudrais savoir si je peux porter plainte

### Par victoire99, le 30/03/2015 à 17:22

bonjour j'ais etais insulter aux travail par une collegue, il y avait d'autre collegue, mais se sont ses amis que puis je faire? sachant qu'il ne témoigneront pas en ma faveur. sur ceux je me suis mise en maladie. est-ce que je peux aller porter plainte ou? ou cette personne peut-elle avoir des sanctions même si je n'ais pas de témoins.

#### Par moisse, le 30/03/2015 à 19:30

#### Bonsoir,

[citation]sur ceux je me suis mise en maladie[/citation]

C'est donc un arrêt de complaisance, et l'employeur risque de vous envoyer un contrôleur, et vous perdrez le droit au maintien de salaire voire les IJSS puisque le médecin contrôleur a l'obligation de transmettre un double à la CPAM.

[citation]est-ce que je peux aller porter plainte [/citation]

Non

[citation] cette personne peut-elle avoir des sanctions même si je n'ais pas de témoins. [/citation]

Peu vraisemblable.

Vous devez écrire à l'employeur en citant les circonstances, l'origine du différent et les insultes prononcées.

Vous citez les personnes présentes au moment et demandez une intervention pour que votre droit à la dignité soit respecté.

## Par Lag0, le 31/03/2015 à 07:46

Bonjour,

[citation]sur ceux je me suis mise en maladie .[/citation]

Je ne peux que vous conseiller d'aller voir un médecin si votre état de santé est incompatible avec votre activité professionnelle, car un salarié n'a pas le pouvoir de décréter de lui-même un arrêt maladie.